



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE (Session 2020)

Le jury tient à remercier tout particulièrement les équipes de la division des examens et concours qui, malgré le contexte sanitaire, ont permis grâce à leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité que les épreuves et les travaux de délibération du jury se déroulent dans d'excellentes conditions.

Compte tenu des circonstances sanitaires, les épreuves écrites se sont déroulées les 10 et 11 juillet 2020.

Les concours interne et externe de secrétaire administratif étaient ouverts au titre de 6 départements ministériels (éducation nationale, intérieur, affaires sociales, armées, écologie et agriculture). Le jury était constitué de telle sorte qu'il était représentatif de ces différents univers.

Cette année, les corrections ont été réalisées de façon dématérialisée. Elles ont été précédées d'une réunion préparatoire destinée à harmoniser le fonctionnement du jury.

Cette réunion a permis de préciser les principaux critères sur lesquels devait se fonder l'évaluation des candidats. Le caractère particulier des épreuves 2020 qui se fonde uniquement sur les deux épreuves écrites d'admission, a conduit le jury à valoriser la capacité des candidats à mettre en valeur par écrit des idées et à bien maîtriser la rédaction.

Données statistiques

CONCOURS INTERNE

Nombre de postes offerts

Intérieur	Education nationale	Affaires sociales	Ecologie	Total
16	10	1	1	28

Nombres de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité nombre d'admissibles

	Session 2019	Session 2020
Inscrits	824	735
Présents	507	439
Taux de défection	38,47	40,27
Admissibles	124	*
Admis liste principale	45	28
Admis liste complémentaire	36	20

(*) Pas d'épreuve d'admissibilité en 2020

Seuil d'admission sur la liste principale : 16,98 (15,20 en 2019)
Seuil d'admission sur la liste complémentaire : 15,88 (13,07 en 2019)

CONCOURS EXTERNE

Nombre de postes offerts

Intérieur	Armées	Affaires sociales	Education nationale	Ecologie	Agriculture	Total
17	6	5	10	3	1	42

Nombres de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité nombre d'admissibles

	Session 2019	Session 2020
Inscrits	1218	735
Présents	482	439
Taux de défection	60,42	60,29
Admissibles	66	*
Admis liste principale	26	42
Admis liste complémentaire	15	25

(*) Pas d'épreuve d'admissibilité en 2020

Seuil d'admission sur la liste principale : 15,28 (13,77 en 2019)
Seuil d'admission sur la liste complémentaire : 14,34 (12,22 en 2019)

Epreuve d'admission

Première épreuve : Cas pratique (concours externe et interne)

L'épreuve consiste en un cas pratique commun aux deux concours avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destiné à mettre le candidat en situation de travail (durée : 3 heures ; coefficient : 3)
Lors de cette épreuve, les candidats devaient produire une note structurée et opérationnelle répondant à une problématique permettant de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision et comportant les éléments suivants :

- respect de la présentation (timbre, date, objet, références respectant la hiérarchie des normes),
- rédaction d'une introduction claire posant la problématique et annonçant le plan suivi,
- déclinaison du plan conforme à celui annoncé, en respectant un équilibre entre les différentes parties,
- rédaction de la note en utilisant les documents du dossier,
- respect des règles d'orthographe et de grammaire,
- rédaction d'une conclusion.

Cette note a pour but de détecter chez le candidat ses capacités rédactionnelles et de synthèse. Elle permet d'apprécier ses capacités à répondre à une consigne claire, à organiser ses idées et à les présenter de manière structurée et concise dans un document à destination de sa hiérarchie.

Seconde épreuve : Questions à réponse courte (concours externe)

Cette seconde épreuve est constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte portant au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, sur l'une des 4 options proposées :

- gestion des ressources humaines dans les organisations
- comptabilité et finance
- problèmes économiques et sociaux
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Ce que le jury a valorisé :

- **Annonce d'un plan qui permettait de mettre en lumière les idées essentielles**
- **Respect du plan annoncé**
- **Qualité de l'expression écrite**
- **Réponses aux questions structurées**

Ce que le jury a sanctionné :

- **Le jury regrette que les candidats ne fassent pas assez preuve d'esprit de synthèse, en se limitant trop souvent à recopier des paragraphes entiers des documents fournis**
- **Traitement partiel du sujet**
- **L'orthographe et la syntaxe ont pénalisé de nombreuses copies**

Recommandations aux candidats :

Le jury recommande aux candidats de lire attentivement le sujet, d'élaborer un plan qui permettra de dégager les idées essentielles, de veiller à la qualité d'expression ainsi qu'à la forme (respect de la forme administrative, timbre...)

Le jury constate que dans de nombreux cas, les candidats ont rendu des copies inachevées signe sans doute d'une mauvaise gestion du temps.

Alain MASSENET